Lettre apostolique du pape Léon XIII Sur les ordinations anglicanes

Apostolicae Curae 1896

Résumé synthétique

CSI Diffusion – Version 1 – 29 janvier 2005

Le pourquoi d'Apostolicae Curae

• Un fait incontestable:

 « Les anglais introduisirent publiquement, sous le règne d'Édouard VI, dans la collation des Ordres sacrés, un rite absolument nouveau. »

• Une controverse relancée au temps de Léon XIII :

— « (…) on vit se ranimer la controverse sur les ordinations conférées dans le rite d'Édouard. Possèdent-elles la nature et l'effet du sacrement ? »

• Un motif d'intervention pour le Saint Siège :

— « (…) tenter tout ce qui pourrait (…) éloigner des âmes tout préjudice ou procurer leur bien »

• Le Saint Siège accomplit sa mission et exerce son autorité :

 (...) Nous avons consenti à un nouvel examen, afin d'écarter à l'avenir, par l'autorité indiscutable de ce nouveau débat, tout prétexte au moindre doute. »

Une démonstration en quatre points

- La forme du sacrement a été remplacée par une <u>forme ambiguë</u> qui ne signifie pas précisément la grâce que produit le sacrement
 - La forme anglicane "Reçois le Saint-Esprit" est loin de « signifier (...) le sacerdoce en tant qu'Ordre,
 la grâce qu'il confère ou son pouvoir, qui est surtout le pouvoir de consacrer et d'offrir le vrai corps et vrai sang du Seigneur. »
- Le rite anglican a été composé et publié dans des circonstances de haine du catholicisme et dans un esprit sectaire et hétérodoxe
 - « (…) ils ont grandement défiguré l'ensemble de la liturgie conformément aux doctrines erronées des novateurs, sous prétexte de la ramener à sa forme primitive. »
- Les expressions du rite anglican <u>ne peuvent pas</u> avoir un sens catholique
 - « (...) l'adoption d'un nouveau rite qui nie ou dénature le sacrement de l'Ordre et qui répudie toute notion de consécration et de sacrifice enlève à la formule "Reçois le Saint-Esprit" toute sa valeur.
 (...) ce ne sont que des vains mots sans la chose instituée par Jésus-Christ. »
- L'intention du rite anglican est contraire à ce que fait l'Église
 - « (...) si le rite est modifié dans le dessein manifeste d'en introduire un autre non admis par l'Église et de rejeter celui dont elle se sert (...) alors non seulement l'intention nécessaire au sacrement fait défaut, mais il y a là une intention contraire et opposée au sacrement. »

Une conclusion <u>infaillible</u> et sans appel de Léon XIII

~

C'est pourquoi, Nous conformant à tous les décrets de Nos prédécesseurs relatifs à la même cause, les confirmant pleinement et les renouvelant <u>par Notre autorité</u>, <u>de Notre propre mouvement et de science certaine</u>,

Nous prononçons et déclarons que les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont absolument vaines et entièrement nulles.

>>

L'invalidité du rite anglican en bref

